

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 8 septembre 2020

Etaient présents : Mmes et MM. F.DREVET, F.BENEDIC, J-P.JEROME, M.AUBRY, A.THOUVENIN, J-F.MAURICE, V.AUBRY, E.MAURICE, T.THOMAS, C.HENNEQUIN, T.JEANCOLAS, P.MASSON, N.BIETTE, C.GIGNEY, E.VOGEL, S.HUMBERT, D.CLAUDIC, J-C.HOFFMANN

Absents excusés : Mmes et MM. A.PARISOT (pouvoir à A.THOUVENIN), R.DIECKMANN (pouvoir à F.BENEDIC), T.CARDOSO (pouvoir à T.JEANCOLAS), G.JOLY (pouvoir à C.HENNEQUIN), C.ADELBRECHT (pouvoir à D.CLAUDIC)

Absents : Néant

Secrétaire de la séance : Mme C.HENNEQUIN

98) ELECTRIFICATION RURALE : EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR ALIMENTER LA PARCELLE PORTE JEAN-MARC

Monsieur le Maire présente le projet suivant : extension du réseau électrique pour alimenter la parcelle PORTE Jean-Marc. Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 11 735.10 € HT et indique que le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agirait en tant que maître l'ouvrage. En application de la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges du 19 juin 2018, la participation financière de la commune s'élèverait à 59 % de la dépense HT, ce qui représente 6 923.71 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ; **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté ; **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage ; **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

99) ELECTRIFICATION RURALE : EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR ALIMENTER LA PARCELLE PORTE JEAN-MARC

Monsieur le Maire présente le projet suivant : extension du réseau d'éclairage public pour alimenter la parcelle PORTE Jean-Marc. Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 3 373.50 € HT et précise que ces travaux ne bénéficieront pas d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage. La participation de la commune s'élève à 70 % du montant HT des travaux, conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 1er février 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ; **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté ; **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage ; **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 70 % du montant HT, soit 2 361.45 €.

100) ELECTRIFICATION RURALE : GENIE CIVIL DU RESEAU TELEPHONIQUE LORS DES TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PUBLIC POUR ALIMENTER LA PARCELLE PORTE JEAN-MARC

Monsieur le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux d'extension des réseaux électriques et d'éclairage public pour alimenter la parcelle PORTE Jean-Marc. Monsieur le Maire précise que dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges du 19 juin 2018, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel. Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 3 688.75 € HT et que la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus s'élève à 1 385.80 €. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité ; **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté ; **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage ; **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

101) OPERATION COLUMBARIUM CIMETIERE DE BAINS-LES-BAINS

Considérant la nécessité de mettre en place un nouveau columbarium au cimetière de Bains-les-Bains ;
Considérant le montant estimatif des travaux dont le montant s'élève à 20 000 € TTC ; Le Conseil

Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **CREE** l'opération "columbarium cimetièrre de Bains-les-Bains" ; **ALLOUE** une enveloppe budgétaire d'un montant de 20 000 € à cette opération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 à l'article 2116 de l'opération 476.

102) TRAVAUX DU PONT CLAUDE ANDRE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE FONTENOY-LE-CHATEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de remplacement des traverses du pont Claude André sont nécessaires. Considérant que les travaux sont réalisés par les services techniques de la commune de La Vôge-les-Bains ; Considérant que le pont est situé sur la commune de Fontenoy-le-Château et la commune de La Vôge-les-Bains, il est proposé que la commune de Fontenoy-le-Château supporte à hauteur de 50 % le montant des travaux (matériaux et main-d'œuvre) ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ACCEPTE** le remboursement de la moitié du montant des matériaux et de la main-d'œuvre par la commune de Fontenoy-le-Château.

103) OPERATION VOIE ROMAINE

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de la Voie Romaine ; Considérant le montant estimatif des travaux dont le montant s'élève à 6 950 € HT soit 8 340 € TTC ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **CREE** l'opération "Voie Romaine" ; **ALLOUE** une enveloppe budgétaire d'un montant de 8 340 € à cette opération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 à l'article 2151 de l'opération 529.

104) VOIRIE - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL 2021/2025

Considérant la nécessité d'effectuer les travaux de voirie, avenue Saint-Colomban, route de la Basse Jean Melin, La Terre Chaudot, La Terre des Fers du pont côté Le Clerjus à l'aire de pique-nique La Bourguignotte, La Terre des Fers de l'aire de pique-nique La Bourguignotte au giratoire de Bains-les-Bains, la rue Haute et avenue Lieutenant-colonel Chavane à Bains-les-Bains, rue du Centre à Harsault ; Considérant le montant estimatif des travaux, ainsi que la maîtrise d'œuvre et les frais généraux ; Considérant la réunion de la commission voirie qui s'est tenue le 2 septembre 2020 ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **CREE** l'opération « voirie - programme d'investissement pluriannuel 2021/2025 » ; **REPARTIT** comme suit par ordre de priorité les travaux de voirie du programme d'investissement pluriannuel 2021/2025 :

Phase 1 : travaux de voirie année estimée 2021

- avenue Saint-Colomban, consistant en la reprise d'enrobés, réfection d'un trottoir avec bordures en granit, engazonnement de l'autre trottoir et création d'une piste cyclable, pour un montant estimé de 78 030 € HT

- route de la Basse Jean Melin, consistant en la pose d'un enduit bicouche, pour un montant estimé de 7 850 € HT

- la Terre Chaudot, consistant en la pose d'un enduit bicouche, pour un montant estimé de 70 935 € HT

- rue du Centre à Harsault, consistant en la reprise d'enrobés, pour un montant estimé de 9 070 € HT

▮ **Montant total des travaux estimés : 165 885 € HT**

▮ **Montant estimé divers et travaux imprévus (environ 5 %) : 8 294.25 € HT**

▮ **Montant estimé maîtrise d'œuvre (environ 5 %) : 8 708.96 € HT**

▮ Soit un montant total estimé HT de 182 888.21 €

Phase 2a : travaux de voirie année estimée 2022 - 2023

- route de la Basse Jean Melin, consistant en la pose d'un enduit d'étanchéité, pour un montant estimé de 1 050 € HT

- la Terre Chaudot, consistant en la pose d'un enduit d'étanchéité, pour un montant estimé de 18 200 € HT

- la Terre des Fers du pont côté Le Clerjus à l'aire de pique-nique La Bourguignotte, consistant en la reprise d'enrobés, pour un montant estimé de 212 975 € HT

▣ **Montant total des travaux estimés : 232 225 € HT**

▣ **Montant estimé divers et travaux imprévus (environ 5 %) : 11 611.25 € HT**

▣ **Montant estimé maîtrise d'œuvre (environ 5 %) : 12 191.81 € HT**

▮ Soit un montant total estimé HT de 256 028.06 €

Phase 2b : travaux de voirie année estimée 2022 - 2023

- avenue du Maquis de Grandrupt, consistant en l'aménagement de trottoirs et des accotements de chaussée, dans le cadre du groupement de commandes avec le Département des Vosges et la Communauté d'Agglomération d'Epinal, sous réserve de la possibilité pour les trois collectivités de réaliser les travaux, pour un montant estimé de 241 700 € HT pour la commune.

▣ **Montant total des travaux estimés : 241 700 € HT**

▣ **Montant estimé divers et travaux imprévus (environ 5 %) : 12 085 € HT**

▣ **Montant estimé maîtrise d'œuvre (environ 5 %) : 12 689.25 € HT**

▮ Soit un montant total estimé HT de 266 474.25 €

Phase 3 : travaux de voirie année estimée 2024

- la Terre des Fers de l'aire de pique-nique La Bourguignotte au giratoire, consistant en la pose d'un enduit bicouche, pour un montant estimé de 65 850 € HT

- avenue du Lieutenant-colonel Chavane, consistant en un enrochement, pour un montant estimé de 92 215 € HT

- rue Haute, consistant en la reprise d'enrobés, pour un montant estimé de 28 970 € HT

▣ **Montant total des travaux estimés : 187 035 € HT**

▣ **Montant estimé divers et travaux imprévus (environ 5 %) : 9 351.75 € HT**

▣ **Montant estimé maîtrise d'œuvre (environ 5 %) : 9 819.34 € HT**

▮ Soit un montant total estimé HT de 206 206.09 €

Phase 4 : travaux de voirie année estimée 2025

- la Terre des Fers, consistant en la pose d'un enduit d'étanchéité, pour un montant estimé de 30 800 € HT

▣ **Montant total des travaux estimés : 30 800 € HT**

▣ **Montant estimé divers et travaux imprévus (environ 5 %) : 1 540 € HT**

▣ **Montant estimé maîtrise d'œuvre (environ 5 %) : 1 617 € HT**

▮ Soit un montant total estimé HT de 33 957 €

ALLOUE les enveloppes budgétaires suivantes :

- Phase 1 : travaux de voirie année estimée 2021 : 220 000 €
- Phase 2a : travaux de voirie année estimée 2022 - 2023 : 310 000 €
- Phase 2b : travaux de voirie année estimée 2022 - 2023 : 320 000 €
- Phase 3 : travaux de voirie année estimée 2024 : 250 000 €
- Phase 4 : travaux de voirie année estimée 2025 : 41 000 €

PRECISE que ces travaux de voirie ne sont pas figés et sont susceptibles d'évoluer suivant les besoins ;
CHARGE Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental des Vosges ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année concernée à l'article 2151.

105) OPERATION VOIRIE PHASE 1 - PROGRAMME 2021

Considérant la délibération DE-2020-104 en date du 8 septembre 2020 créant l'opération voirie programme d'investissement pluriannuel 2021/2025 ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DECIDE** la mise en œuvre de la phase 1 programme 2021, correspondant aux travaux suivants dont le montant total estimé est de 182 888.21 € HT :

- avenue Saint-Colomban, consistant en la reprise d'enrobés, réfection d'un trottoir avec bordures en granit, engazonnement de l'autre trottoir et création d'une piste cyclable
- route de la Basse Jean Melin, consistant en la pose d'un enduit bicouche
- la Terre Chaudot, consistant en la pose d'un enduit bicouche
- rue du Centre à Harsault, consistant en la reprise d'enrobés.

ALLOUE une enveloppe budgétaire d'un montant de 220 000 € à cette phase de travaux ; **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental des Vosges ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 à l'article 2151.

106) TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS : AVENANTS

Considérant l'opération "mise en accessibilité des bâtiments" ; Considérant l'acte d'engagement de Vosges Architecture en date du 1er juillet 2019 relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité des bâtiments d'un montant de 8 700 € HT ; Considérant les marchés attribués par délibération DE-2019-098 en date du 24 septembre 2019 aux entreprises :

- GOURY lot n° 6 plomberie-sanitaire d'un montant de 8 050.96 € HT
- NICOLETTA FANTONI lot n° 9 peinture d'un montant de 7 613.40 € HT

Considérant les augmentations et diminutions des quantités initiales du marché, amenant un dépassement du marché de l'entreprise :

- VOSGES ARCHITECTURE de 3 011.77 € HT, soit 34.62 % du marché initial
- GOURY de 436.60 € HT, soit 5.42 % du marché initial
- NICOLETTA FANTONI de 2 475.68 € HT, soit 32.52 % du marché initial

Considérant les avenants proposés par le maître d'œuvre :

- avenant n° 1 pour VOSGES ARCHITECTURE pour un montant de 3 011.77 € HT
- avenant n° 1 pour l'entreprise GOURY pour un montant de 436.60 € HT
- avenant n° 1 pour l'entreprise NICOLETTA FANTONI pour un montant de 2 475.68 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ACCEPTÉ** :

- l'avenant n° 1 pour VOSGES ARCHITECTURE pour un montant de 3 011.77 € HT
- l'avenant n° 1 pour l'entreprise GOURY pour un montant de 436.60 € HT
- l'avenant n° 1 pour l'entreprise NICOLETTA FANTONI pour un montant de 2 475.68 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ceux-ci.

107B) BUDGET COMMUNE DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
2128 - 491	Autres agencements et aménagements	4 450.00	
21318 - 491	Autres bâtiments publics	60 000.00	
2151 - 529	Réseaux de voirie	8 340.00	
10222	FCTVA		72 790.00
TOTAL		72 790.00	72 790.00
TOTAL		72 790.00	72 790.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits comme indiqués ci-dessus.

108) BUDGET BOIS DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
6688	Autres	10 000.00	
7022	Coupes de bois		10 000.00
TOTAL		10 000.00	10 000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits comme indiqués ci-dessus.

109) VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A MONSIEUR GHISLAIN THOMAS

Considérant la demande faite par Monsieur Ghislain THOMAS relative à l'acquisition d'une parcelle située sur la commune déléguée de Harsault, cadastrée 234 B 356 d'une contenance de 35 a 40 ca. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ACCEPTE** de vendre la parcelle ci-dessus citée à Monsieur Ghislain THOMAS ; **FIXE** le prix de vente de cette parcelle à 360 € ; **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document utile.

110) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Le Conseil Municipal ; Entendu le rapport de Monsieur le Maire ; Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ; Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en date du 24 juillet 2020 relative à la création et composition de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DECIDE** :

DE PROCEDER, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal et son suppléant appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts :

Sont candidats :

- représentant titulaire : Frédéric DREVET
- représentant suppléant : Annette PARISOT

- est déclaré élu membre titulaire : Frédéric DREVET
- est déclaré élu membre suppléant : Annette PARISOT

D'AUTORISER Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

111) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire expose que, créée en 2001, par le ministère délégué aux anciens combattants, la fonction de Correspondant Défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de Défense. Le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de Défense et un rôle pédagogique envers les jeunes générations, en particulier sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Il s'exprime aussi sur l'actualité défense, le parcours citoyen. Il doit pouvoir apporter des informations sur l'actualité Défense (expliquer l'engagement dans l'armée active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la Défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la Défense). Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ELIT** Monsieur Erick VOGEL, Correspondant Défense pour la Commune de La Vôge-les-Bains.

112) DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT AGEDI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 25 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué titulaire au sein

de l'assemblée spéciale du syndicat. La Commune de La Vôge-les-Bains relevant du collège n° 1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DESIGNE** Madame Florence BENEDIC, déléguée syndical, domicilié à 21 bis rue des anciens moulins Bains-les-Bains 88240 LA VÔGE-LES-BAINS, benedic.f88@gmail.com 06.32.84.68.23 comme déléguée titulaire au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément aux articles 7 et 10 des statuts ; **DEMANDE** à Monsieur le Maire, d'effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

113) DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA FEDERATION THERMALE DU GRAND EST

Considérant la création au 17 novembre 2016 de la Fédération Thermale du Grand Est regroupant les communes thermales et établissements thermaux de la Région ainsi que la Métropole du Grand Nancy et dont l'objet est de contribuer au développement économique et à l'impact social du thermalisme dans la Région, aux politiques de santé et du bien-être, à l'aménagement du territoire, au marketing territorial, à la modernisation des infrastructures et à la promotion de l'innovation ; Considérant que la commune est adhérente à la Fédération Thermale du Grand Est ; Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué auprès de la Fédération Thermale du Grand Est ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DESIGNE** Madame Annette PARISOT comme déléguée à la Fédération Thermale du Grand Est.

114) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - PROPOSITION

Considérant la nécessité de proposer à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques pour une nomination de sa part de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants, membres de la Commission Communale des Impôts Directs (non compris le Maire), une liste de 12 commissaires titulaires et 12 suppléants ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **PROPOSE** la liste suivante :

TITULAIRES POTENTIELS	SUPPLEANTS POTENTIELS
Florence BENEDIC	Thierry JEANCOLAS
Jean-Pierre JEROME	Erick VOGEL
Jean-François MAURICE	Sandra FAIVRE
Claude GIGNEY	Thomas CARDOSO
Bernadette FOURNIER	Pascal SIBILLE
Jean-Pierre L'HOTE	Anny THOUVENIN
Philippe MASSON	Andrée GORNET
Michel AUBRY	Nadia BIETTE
William PARISOT	Anne-Marie THOUVENOT
Carole HENNEQUIN	Vincent EBY
Thierry THOMAS	Daniel BERARD
Régis ROGER	Ghislain BILQUEZ

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

1 - Membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Il a été procédé à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales selon les règles de répartition, à savoir 3 membres pour la liste « Maintenant, Demain, LA VÔGE-LES-BAINS » et 2 membres pour la liste « Rassembler à LA VÔGE-LES-BAINS ». Résultats inscrits dans le tableau suivant :

Membres titulaires	Liste	Adresse	Membres suppléants	Liste	Adresse
Ruth DIECKMANN	Maintenant, Demain LA VÔGE-LES-BAINS	2 les Prés Pourris Bains les Bains 88240 LA VÔGE-LES-BAINS	Catherine GIGNEY	Maintenant, Demain LA VÔGE-LES-BAINS	7 rue des Troènes Bains les Bains 88240 LA VÔGE-LES-BAINS
Valérie AUBRY	Maintenant, Demain LA VÔGE-LES-BAINS	59 rue Principale Hautmougey 88240 LA VÔGE-LES-BAINS	Eveline MAURICE	Maintenant, Demain LA VÔGE-LES-BAINS	6 rue des Marronniers Hautmougey 88240 LA VÔGE-LES-BAINS
Geoffrey JOLY	Maintenant, Demain LA VÔGE-LES-BAINS	7 quartier Beauséjour Harsault 88240 LA VÔGE-LES-BAINS	Carole HENNEQUIN	Maintenant, Demain LA VÔGE-LES-BAINS	22 route de Hautmougey Harsault 88240 LA VÔGE-LES-BAINS
Sébastien HUMBERT	Rassembler à LA VÔGE-LES-BAINS	2 rue de l'Aunot Harsault 88240 LA VÔGE-LES-BAINS	Delphine CLAUDIC	Rassembler à LA VÔGE-LES-BAINS	1 rue Général Leclerc Bains les Bains 88240 LA VÔGE-LES-BAINS
Jean-Christophe HOFFMANN	Rassembler à LA VÔGE-LES-BAINS	3 rue des Princes Harsault 88240 LA VÔGE-LES-BAINS	Cécile ADELBRECHT	Rassembler à LA VÔGE-LES-BAINS	7bis quartier Beauséjour Harsault 88240 LA

2 - Tirage au sort des Jurés d'Assises :

Il a été procédé au tirage au sort des 3 jurés d'assises potentiels. Il reviendra à Monsieur le Procureur de désigner le juré d'assises de notre commune parmi ceux-ci.

3 - Mise en compatibilité des Documents d'Urbanisme :

Il a été répondu favorablement à la proposition de la CAE de bénéficier d'un groupement de commandes pour le choix du cabinet d'étude. Ceci n'imposera pas à la commune de choisir parmi les 3 cabinets d'études sélectionnés par la CAE.

4 - Fibre optique : déploiement :

Une réunion de travail est prévue le 17 septembre.

5 - ONF : forêts - bois :

Monsieur Jean-François MAURICE donne les différents éléments relatifs à la vente du 10 septembre.

6 - Eglise St-Colomban : statue de « La Vierge à l'Enfant » :

Le coût de la rénovation nécessaire de la statue « La Vierge à l'Enfant » est estimé selon les services de la DRAC à 20 000 €. La DRAC pourrait subventionner à hauteur de 50 %.

7 - Revitalisation Bourg-centre :

Concernant la démarche de revitalisation du bourg-centre de LA VÔGE-LES-BAINS, il est rappelé que la restitution publique du diagnostic se déroulera le jeudi 17 septembre (19 H 30 ; salle Marie Benoist). Une réunion préparatoire aura lieu le 10 septembre 2020.

8 - Direction Départementale des Finances Publiques : réorganisation territoriale locale :

A partir du 1^{er} septembre 2020 :

- Madame Audrey ROBERT a été installée comme Conseillère aux Décideurs Locaux
- Un accueil de proximité pour les usagers est assuré à l'Esprit Libre tous les vendredis de 9 H à 12 H, puis sur rendez-vous de 13 H 30 à 16 H
- Les opérations courantes de paiement (dépenses - recettes) se font auprès de la Trésorerie d'Epinal Poincaré. Les locaux libérés (début 2021) par la DDFIP place du Dr Leroy, peuvent intéresser un couple de restaurateurs. Une étude est menée (définition des travaux nécessaires...)

9 - Recherche de médecins :

Dans le cadre de la création future d'un Centre Communautaire de Santé, une réunion regroupant Etat, CAE, ARS, CPAM et la commune est prévue le 12 octobre en Préfecture.

10 - CAE : conseil communautaire du 7 septembre :

a) Le FPIC 2020 de la commune a été maintenu au même niveau qu'en 2019 soit 51 386 € selon volonté du Conseil Communautaire. Si le Droit Commun avait été choisi, il aurait été de 47 869 €.

b) Délégations et représentations :

. Monsieur le Maire a été nommé délégué communautaire en charge de la Démographie Médicale et notamment du Pilotage du Projet de Centre Intercommunal de Santé.

. Délégations intéressant les conseils municipaux de LA VÔGE-LES-BAINS :

* SCOT :

- Frédéric DREVET : titulaire
- Thierry JEANCOLAS : suppléant

* PETR :

- Frédéric DREVET : suppléant

* SICOTRAL :

- Jean-François MAURICE : titulaire
- Michel AUBRY : suppléant

* Office de Tourisme :

- Frédéric DREVET : titulaire

* Commissions :

- Attractivité et tourisme : Frédéric DREVET : titulaire

- Culture : Anny THOUVENIN : déléguée complémentaire
- Assainissement : Jean-Pierre JEROME : délégué complémentaire
- Cohésion territoriale/ruralité/services mutualisés : Frédéric DREVET : titulaire
- Cohésion sociale et petite enfance : Frédéric DREVET : titulaire
Annette PARISOT : déléguée complémentaire
- Travaux et commande publique : Thierry JEANCOLAS : délégué complémentaire
- Mobilité : Frédéric DREVET : titulaire
- GEMAPI et cours d'eau : Thierry JEANCOLAS : délégué complémentaire

11 - AMV 88 :

Monsieur le Maire a été élu délégué titulaire de l'AMV88 à l'AMF concernant la commission santé et le groupe de travail santé

LA VÔGE-LES-BAINS, le 7 octobre
2020

Le Maire,

Frédéric DREVET